



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General
Standards Board Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

Canada

Experience and excellence

Expérience et excellence

CGSB
ONGC

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire anticorrosion, aux résines alkydes, pour acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinturage des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthanes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amiant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)



Office
des normes
générales
du Canada

CAN/CGSB-1.122-99

Remplace CAN/CGSB-1.122-M91

Peinture pour couche primaire, aux résines vinyliques, anticorrosion

Norme nationale du Canada

Canada



La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Une version électronique, ECAT, est également disponible. Tournant sur la plate-forme Windows, elle est mise à jour trimestriellement. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — <http://www.tpsgc.gc.ca/ongc>.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de l'information sur la normalisation
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système national de normes, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme d'élaboration de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

- | | |
|---------------------------|--|
| par téléphone | — (819) 956-0425 ou
— 1-800-665-CGSB
(Canada seulement) |
| par télécopieur | — (819) 956-5644 |
| par la poste | — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6 |
| en personne | — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Hull, Québec |
| par courrier électronique | — ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca |
| sur le Web | — http://www.tpsgc.gc.ca/ongc |

PEINTURE POUR COUCHE PRIMAIRE, AUX RÉSINES VINyliQUES, ANTICORROSION

réparée par

Office des normes générales du Canada



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, juillet 1999, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux,
le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (1999).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES PEINTURES MARINES

(Composition à la date d'approbation)

Pecman, S.	<i>Présidente</i>	Défense nationale
Agnew, D.J.		Amercoat Canada
Alliston, G.R.		Specialty Polymer Coatings Inc.
Alvarez, E.		Défense nationale
Atkins, B.M.		Corrspec Consultants (Atlantic)
Benner, H.J.		Lanark Coating Services Ltd.
Buchanan, I.		Buchanan Consulting
Fairley, T.		Calcoast Labs Canada
Foster, T.		Défense nationale
Gauvin, D.		Pêches et Océans
Julien, G.		Environnement Canada
McCleery, W.T.		Valspar Inc.
Mocnaj, R.		International Paints (Canada) Ltd.
Papa, T.		Union Carbide Canada Inc.
Pepin, L.		Sico Inc.
Raine, R.		Ministère des Transports et de la Voirie, Colombie-Britannique
Shippam, G.G.		Défense nationale
Smedmor, S.		Fleetway Inc.
Tibbets, F.F.		Tibbets Paints Ltd.
Troncoso, H.R.		Matchless Paints
Williams, R.		The Sherwin-Williams Co.
Craig, W.	<i>Secrétaire</i>	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

**PEINTURE POUR COUCHE PRIMAIRE,
AUX RÉSINES VINyliQUES, ANTICORROSION****1. OBJET**

1.1 La présente norme s'applique à une peinture pour couche primaire, aux résines vinyliques, anticorrosion, destinée à être appliquée sur un métal ayant déjà subi un traitement et ayant été exposé à des conditions corrosives.

1.2 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments

CAN/CGSB-1.123 — Peinture aux résines vinyliques, antialcali, pour carènes

CAN/CGSB-1.124 — Diluant pour revêtements aux résines vinyliques

CAN/CGSB-1.213 — Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire) pour l'acier et l'aluminium

CAN/CGSB-8.1 — Tamis de contrôle en toile métallique, non métriques.

2.1.2 Santé Canada

Loi sur les produits dangereux (Règlements sur les revêtements liquides).

2.1.3 American Society for Testing and Materials (ASTM)

D 185 — Standard Test Methods for Coarse Particles in Pigments, Pastes and Paints

D 1396 — Standard Test Method for Chemical Analysis of Poly(Vinyl Butyral).

2.2 Tout renvoi à un règlement s'entend de l'édition la plus récente. Toute référence datée renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

CLASSIFICATION

1 La peinture primaire doit être fournie conformément aux types suivants, selon les prescriptions (par. 8.1):

1.1 Types

Type 1 — Peinture primaire à base de vinyle-aluminium, pour utilisation sur les métaux ferreux et non ferreux

Type 2 — Peinture primaire à base de vinyle-aluminium, à pouvoir garnissant élevé, pour utilisation sur la peinture primaire de type 1 seulement (application par pistelage seulement).

4. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 4.1 La peinture primaire doit être constituée d'un pigment d'aluminium convenablement broyé dans un milieu de suspension composé de copolymère polyvinylique et additionné des diluants nécessaires énumérés à l'annexe A. Le phtalate de dioctyle doit être employé comme agent plastifiant¹.
- 4.2 La peinture primaire de type 1 doit convenir à l'application au pistolet lorsqu'elle est diluée avec un diluant vinylique conforme à CAN/CGSB-1.124, suivant le mode d'emploi du fabricant. La peinture primaire de type 2 doit convenir à l'application au pistolet lorsqu'elle est conservée à la température d'utilisation de 65°C.
- 4.3 Une fois sèche, la peinture primaire doit présenter un aspect semi-brillant et uniforme, sans frisage ni autres défauts et elle doit convenir au surpeinturage avec une peinture aux résines vinyliques antisalissure conforme à CAN/CGSB-1.123.
- 4.4 La peinture primaire ne doit pas s'épaissir excessivement ni prendre en masse dans le récipient d'origine non ouvert pendant deux ans, à compter de la date de livraison lorsqu'elle est entreposée à des températures ne dépassant pas 40°C. Au terme de cette période, elle doit se mélanger facilement, par remuage, et former un produit uniforme et plus de satisfaire aux exigences relatives à la réaction avec les couches de fond et à l'autodétrempe du par. 5.9.
- 4.5 La masse pigmentaire doit être constituée de pigments d'aluminium de bonne qualité ou de pigments d'aluminium en pâte.
- 4.6 **Éléments toxiques** — La peinture primaire doit être fabriquée conformément aux exigences de la *Loi sur les produits dangereux (Règlements sur les revêtements liquides)* en ce qui concerne les éléments toxiques désignés.

5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Lorsqu'elle est éprouvée conformément à la méthode d'essai prescrite, la peinture primaire doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

		Méthode d'essai			
		Min.	Max.	ONGC 1-GP-71	ASTM
5.1	Point d'éclair, vase clos Pensky-Martens, °C	6	—	3.1	—
5.2	Consistance, unités Krebs	60	80	4.5	—
5.3	Particules grossières, % refusé sur tamis ² de 45 µm (n° 325)	—	1.0	—	D 185
5.4	Matière volatile, % en masse de peinture primaire	—	—	17.1	—
	Type 1	—	73	—	—
	Type 2	—	68	—	—
5.5	Liant non volatil, % en masse de peinture primaire	—	—	19.1	—
	Type 1	19.5	20.5	—	—
	Type 2	24	25	—	—
5.6	Teneur en pigments, % en masse de peinture primaire	—	—	21.1	—
	Type 1	7.5	—	—	—
	Type 2	20	—	—	—

¹La détermination de la présence de phtalate de dioctyle est laissée à l'appréciation des services d'essai. Cette exigence n'empêche pas l'utilisation, en petites quantités, du phtalate de dibutyle comme agent dispersant du pigment.

² Voir CAN/CGSB-8.1.

- 7 **Teneur en résines vinyliques** — Le copolymère contenu dans la peinture primaire et fourni avec l'échantillon (par. 7.1) doit être constitué de 88.5 à 91.5% en masse de chlorure de vinyle et de 5.3 à 7.0% d'alcool vinylique, lorsqu'il est éprouvé conformément à la méthode 82.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC et à D 1396 de l'ASTM.
- 8 **Durée de séchage**
- 8.1 **Type 1** — La peinture primaire doit durcir en 1 h, lorsqu'elle est appliquée au pistolet sur des plaques d'acier de façon à former un feuil sec de $30 \pm 3 \mu\text{m}$ d'épaisseur à l'essai de la méthode 5.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 8.2 **Type 2** — La peinture primaire doit durcir à coeur en 1 h, lorsqu'elle est appliquée par pistolage à chaud (65°C) sur des plaques d'acier de façon à former un feuil sec de $100 \pm 10 \mu\text{m}$ d'épaisseur.
- 9 **Réaction avec les couches de fond et autodétrempe**
- 9.1 Lorsqu'elle est appliquée sur une plaque d'acier revêtue depuis 1 h d'une peinture primaire réactive vinylique conforme à CAN/CGSB-1.213, une couche de peinture primaire ne doit présenter aucun signe de retrait, de frisage ni de détrempe, lorsqu'elle est examinée immédiatement après l'application, puis à toutes les 15 min. Après 1 h de séchage, il ne doit y avoir aucun ramollissement de la peinture primaire réactive.
- 9.2 Une deuxième couche de peinture primaire appliquée après 1 h de séchage de la première couche ne doit présenter aucun signe de retrait, de frisage ni de détrempe, lorsqu'elle est examinée immédiatement après l'application, puis à toutes les 15 min. Après 1 h de séchage, il ne doit y avoir aucun ramollissement de la première couche.
- 9.3 Lorsqu'une couche de peinture aux résines vinyliques, antialissure, conforme à CAN/CGSB-1.123, est appliquée après 1 h de séchage de la deuxième couche de peinture primaire, elle ne doit présenter, à l'examen qui suit l'application, aucun signe de retrait, de frisage ni de détrempe. Après des durées de séchage de 1 h et de 24 h, il ne doit pas y avoir de ramollissement ni de défauts de feuil à l'essai de la méthode 133.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 10 **Stabilité à la dilution** — Lorsque 20 mL de peinture primaire est mélangé à 80 mL de diluant (à volumes égaux de toluène et de méthylisobutylcétone), il ne doit y avoir, à l'examen qui suit l'opération et après un repos de 30 min du mélange, ni épaississement, ni formation de grumeaux, ni floculation pigmentaire, ni signe d'incompatibilité, à l'essai de la méthode 45.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 11 **Adhérence**
- 11.1 **Type 1** — Une couche de peinture primaire, appliquée sur une plaque d'acier revêtue depuis 1 h d'une peinture primaire réactive vinylique conforme à CAN/CGSB-1.213, doit faire preuve de bonne adhérence après 24 h de séchage.
- 11.2 **Types 1 et 2** — Une deuxième couche de peinture primaire, appliquée après 1 h de séchage de la première couche de type 1, doit faire preuve de bonne adhérence à la première couche après 24 h de séchage aux essais de l'al. 7.2.1 et de la méthode 135.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 12 **Résistance à l'eau salée** — Les plaques d'acier revêtues comme il est indiqué à l'al. 7.2.1 et immergées pendant 500 h dans l'eau salée aérée, ne doivent présenter aucun signe de cloquage, de craquelage, de pelage, de frisage, de détrempe ni de corrosion. Après 2 h supplémentaires de séchage, le feuil sur la plaque revêtue ne doit pas montrer de ramollissement, de perte d'adhérence ni d'autres défauts aux essais de l'al. 7.2.1 et de la méthode 113.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 3 **Résistance à la protection cathodique** — Des plaques en acier doux décapées, préparées, peintes et exposées pendant 100 d à l'eau salée sous une tension de -1 V, ne doivent montrer aucune perte d'adhérence. Le cloquage seulement est toléré entre la peinture primaire et le feuil de la peinture antialissure. Il n'y a aucune limite quant au nombre et à la grandeur des cloques situées à 6.5 mm devant la rayure, mais au-delà de cette zone, les cloques ne doivent pas dépasser 2 mm de diamètre ni couvrir plus de 5% de la surface. Au terme de cette période, les courants cathodiques ne doivent pas excéder 50 μA à l'essai de la méthode 151 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4 **Stabilité à basse température** — Après 24 h d'exposition à -20°C , la consistance de la peinture primaire, mesurée à 25°C , ne doit pas être plus de 10 unités supérieures à la valeur initiale maximale spécifiée, à l'essai de la méthode 31.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

6. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

6.1 Sauf indication contraire (par. 8.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.

6.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois ou règlements applicables, chaque récipient doit porter une étiquette indiquant les renseignements suivants:

Désignation et type du produit

Numéro de norme: CAN/CGSB-1.122-99

Nom et adresse du fabricant

Numéro de lot du fabricant

Numéro de code du fabricant

Date de fabrication

Numéro de nomenclature OTAN (au besoin)

Instructions de dilution pour application au pistolet avec le diluant (type 1 seulement) conforme CAN/CGSB-1.124.

7. INSPECTION

7.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC. Le fabricant doit fournir un échantillon de la résine ou du mélange de résines (sans agent plastifiant) qui entre dans la fabrication de la peinture primaire.

7.2 Essais

7.2.1 Préparation de la plaque

7.2.1.1 *Type 1* — Une couche de la peinture primaire réactive vinylique, conforme à CAN/CGSB-1.213 et appliquée (ONGC 1-GP-71, méthode 98.2) sur une plaque d'acier propre (ONGC 1-GP-71, méthode 100.1) de façon à obtenir un feuil sec de $8 \pm 2 \mu\text{m}$ d'épaisseur, doit sécher pendant 1 h (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1). Deux couches de peinture primaire sont appliquées de manière à obtenir une épaisseur de feuil sec additionnelle de $30 \pm 3 \mu\text{m}$ par couche. La plaque sèche pendant 1 h entre chaque couche et est ensuite utilisée conformément à la prescription de chaque essai.

7.2.1.2 *Type 2* — Une couche de la peinture primaire réactive vinylique, conforme à CAN/CGSB-1.213 est appliquée (ONGC 1-GP-71, méthode 98.2) sur une plaque d'acier propre (ONGC 1-GP-71, méthode 100.1) de façon à obtenir un feuil sec de $8 \pm 2 \mu\text{m}$ d'épaisseur, doit sécher pendant 1 h (ONGC 1-GP-71, méthode 103.1). Une couche de peinture primaire de type 1 est ensuite appliquée de manière à obtenir un feuil sec de $30 \pm 3 \mu\text{m}$ d'épaisseur, puis revêtue d'une couche de peinture primaire de type 2 de manière à obtenir un feuil sec de $100 \pm 10 \mu\text{m}$ d'épaisseur. La plaque sèche pendant 1 h entre chaque couche et est ensuite utilisée conformément à la prescription de chaque essai.

8. REMARQUES

8.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Type de peinture primaire exigé (par. 3.1)

b. Préparation pour la livraison si elle diffère de celle prescrite (par. 6.1).

8.2 Pratiques recommandées

8.2.1 La peinture primaire de type 1 est destinée à être appliquée sur une peinture primaire réactive vinylique conforme CAN/CGSB-1.213, comme peinture primaire de protection. Elle ne doit pas être utilisée directement sur aucun type de métal.

- 3.2.2 La peinture primaire de type 2 est destinée à être appliquée sur la peinture primaire de type 1 pour ajouter au pouvoir garnissant élevé de façon à permettre aux couches (peu nombreuses) d'atteindre l'épaisseur de système de peintures exigée.
- 3.2.3 La peinture primaire est destinée à être utilisée sur un acier ayant déjà subi un traitement. Lorsqu'elle est utilisée sur la coque des navires, elle doit être recouverte d'une peinture vinylique antisalissure conforme à CAN/CGSB-1.123. Pour d'autres utilisations, telles que les superstructures des sous-marins et l'acier exposé à l'air libre, la peinture primaire peut être recouverte d'autres peintures de finition vinyliques.
- 3.3 Pour de plus amples renseignements sur les méthodes d'application appropriées des peintures marines, voir CAN/CGSB-85.10.
- 4 **Publication connexe**
- 4.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
CAN/CGSB-85.10 — Revêtements protecteurs pour les métaux.
- 5 **Sources de diffusion des publications de référence**
- 5.1 Les publications mentionnées aux al. 2.1.1 et 8.4.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (819) 956-5644.
- 5.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Santé Canada, Bureau de la sécurité des produits, Édifice principal Jeanne-Mance, 12^e étage, Parc Tunney, Ottawa, Ontario. Téléphone (613) 957-4467. Télécopieur (613) 952-3039.
- 5.3 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.3 sont diffusées par l'American Society for Testing and Materials, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A., ou par le Centre canadien d'information globale, 240, rue Catherine, bureau 305, Ottawa, Ontario K2P 2G8. Téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-854-7179. Télécopieur (613) 237-4251.

A1. FORMULE DE RÉFÉRENCE — TYPE 1

A1.1 Constituant	% en masse
Pigment d'aluminium en poudre ou pigment d'aluminium en pâte	9.05
Résines vinyliques*	17.90
Phtalate de dioctyle	1.85
Méthylisobutylcétone**	35.60
Toluène	35.60

A2. FORMULE DE RÉFÉRENCE — TYPE 2

A2.1 Constituant	% en masse
Pigment d'aluminium en poudre ou pigment d'aluminium en pâte	19.43
Bentine 27	0.79
Résines VYHH	11.06
Résines VYLF	11.06
Phtalate de dioctyle	2.33
Méthylisobutylcétone**	31.65
Toluène	20.30
Cyclohexanone	3.16
Epichlorhydrine	0.10
Méthanol***	0.22

* Copolymère de chlorure et d'acétate de vinyle hydrolysé (chlorure de vinyle 89.5-91.5%, alcool vinylique 5.3-7.0% et acétate de vinyle 2-5.5%). Densité relative 1.38-1.40, d'au moins 98% sur tamis de 850 µm (tamis n° 20 selon CAN/CGSB-8.1), viscosité intrinsèque 0.57 dans la cyclohexanone (1 g/100 mL).

** 95% pur; densité relative 0.799-0.804 à 20°C, distillant à 4°C près, et qui doit comprendre 116°C.

*** Teneur en eau du méthanol: environ 5%.